



Le 7 avril 2021

### Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

À une séance ordinaire tenue le 6 avril 2021 à 20h00 à l'endroit ordinaire du Conseil à huis clos tel qu'il appert de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Laquelle étaient présentes les personnes suivantes; M. Jean-Luc Barthe, Maire, messieurs Roy Grégoire, Pierre-Luc Guertin, Christian Valois, Daniel Valois, Gilles Courchesne et Louis-Charles Guertin conseillers.

Était aussi présente Mélanie Messier, directrice générale, formant quorum sous la présidence de Jean-Luc Barthe, Maire, on procéda de la façon suivante :

2021-090

Dépôt du rapport de la Commission municipale – audit de performance portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation.

Il EST PROPOSÉ PAR Roy Grégoire et SECONDÉ PAR Gilles Courchesne et résolu que le rapport de la Commission municipale portant sur l'audit de performance sur l'information aux citoyens relative à la taxation publiée le 2 mars 2021 soit déposé et adopté et également résolu de le mettre aux archives municipales et sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme

Ce 7 avril 2021

Mélanie Messier, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

(Sujet à ratification à la prochaine séance)